



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	31	13	5

**OBJET : 11-1 - BUDGET VILLE -
EXERCICE 2019 - DECISION
MODIFICATIVE N°2 - AJUSTEMENT DE
CREDITS**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme Pour le Maire

N° Enregistrement :

396449

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,
Le **27 DEC. 2019**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **30 DEC. 2019**
Par délégation du Maire,

L. MALHERBE
La Directrice des Affaires Générales
du Judiciaire et du Contentieux

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Le vendredi 20 décembre 2019 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en
date du 13/12/2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-
DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI,
M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme
Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie
BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Marguerite
BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI,
Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan
EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-
FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M.
Tanguy CORNEC, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile
DUMAS.

Procurations :

M. Serge AMAR à M. Jacques GENTE,
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric DUPLAY,
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS,
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET,
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD,
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC,
M. Marc GERIOS à Mme Françoise THOMEL

Absents : M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, Mme
Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Décision Budgétaire Modificative portant sur le Budget Ville n°2 a pour objet d'effectuer des ajustements budgétaires de fin d'exercice.

1 Travaux d'investissement

Suite à l'avancement des travaux notamment du stade nautique et du conservatoire, un complément budgétaire doit être réalisé sur le chapitre 23 à hauteur de 1 300 000 €.

Ce besoin sera financé par des transferts de crédits depuis les chapitres 20 « Immobilisations Incorporelles », 21 « Immobilisations Corporelles » et 204 « Subventions d'équipements versées ».

Ces modifications se traduisent par :

Section d'investissement

Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles : réduction des dépenses de 450 000 €

Chapitre 21 - Immobilisations Corporelles : réduction des dépenses de 750 000 €

Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées : réduction des dépenses de 100 000 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours : inscription de crédits complémentaires 1 300 000 €

2 Crédits complémentaires reversement EPIC Office du tourisme

Section de fonctionnement

Des crédits supplémentaires doivent être inscrits au chapitre 014 à hauteur de 68 000 € pour compléter le reversement conventionnel de fiscalité versé à l'Office du Tourisme et des Congrès, dans le cadre du transfert de l'organisation des fêtes de fin d'année.

Ces crédits pour un montant total de 68 000 € seront transférés depuis le chapitre 67.

Ces modifications se traduisent par :

Dépenses réelles

Chapitre 014 - Atténuations de produits : inscription de crédits supplémentaires de 68 000 € liés au reversement de fiscalité pour l'EPIC

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : réduction des crédits à hauteur de 68 000 € pour le transfert vers le chapitre susmentionné.

3 Ajustement de crédits sur divers chapitres comptables

Un complément de crédits pour les amortissements est également nécessaire. Par conséquent, un ajustement financier de 227 000 € doit être effectué sur les opérations d'ordre.

Ces modifications se traduisent par :

Dépenses d'ordre Fonctionnement :

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections : inscription de crédits supplémentaires pour 227 000 €

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : réduction des crédits à hauteur de 227 000 €

Recettes d'ordre investissement :

Chapitre 040 - Opération de transfert entre sections : inscription de crédits supplémentaires pour 227 000 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : réduction des crédits à hauteur de 227 000 €

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 42 voix POUR sur 44 (2 CONTRE : M. TIVOLI, M. CORNEC),

- **ACCEPTÉ** la Décision Modificative Budgétaire n°2 pour le Budget Principal Ville - Exercice 2019 telle que détaillée par chapitre dans le document ci-joint (colonne DM n°2).

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.11-1 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2019 - DECISION MODIFCATIVE N.2 - AJUSTEMENT DE CREDITS

Date de transmission de l'acte : 30/12/2019

Date de réception de l'accusé de
réception : 30/12/2019

Numéro de l'acte : DCM3964-19 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191220-DCM3964-19-BF

Date de décision : 20/12/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires